Foire aux questions

Questions sur la création du CV

1. *Je ne trouve pas l'item correspondant à ma situation.*

Vous vous efforcerez dans la mesure du possible de choisir l'item le plus proche, tout en adressant un mail à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr pour signaler cette insuffisance. Les nomenclatures actuelles étant amenées à évoluer, nous prendrons en compte vos remarques et suggestions lors de la prochaine mise à jour de l'application AFET.

2. *Lorsque je sélectionne « en disponibilité » dans le champ « fonction actuelle », certains champs ne sont plus accessibles.*

Le choix de l'item « en disponibilité » ne permet que de renseigner le champ « depuis le ».

3. *Les champs rédactionnels libres « description/informations complémentaires » sont tronqués.*

Chaque champ est limité à 250 signes (caractères et espaces).

4. *J'ai créé et validé mon CV mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.*

Lorsque vous validez votre CV, le service compétent de la DGRH a immédiatement accès aux données saisies. Vous ne recevez pas d'accusé de réception car la validation du CV peut s'effectuer à de multiples reprises.

Questions sur la saisie des vœux

5. *Combien de vœux puis-je saisir sur AFET ?*

Vous pouvez saisir jusqu'à 8 vœux.

6. *Il m'est impossible de saisir mes vœux avant de terminer la création de mon CV.*

La saisie des vœux n'est possible que lorsque tous les champs obligatoires du CV sont remplis.

7. *Je viens de saisir un vœu mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.*

Vous recevrez, à l'issue de la clôture de la campagne de recrutement, un accusé de réception électronique attestant votre candidature sur AFET.

8. *Je souhaite modifier ou annuler un vœu après la clôture de l'appel à candidatures.*

A l'issue de la clôture de chaque appel à candidatures, tous les vœux sont extraits de votre compte pour être importés et archivés dans un logiciel. La modification ou suppression des vœux ne peut donc s'effectuer que pendant la durée de l'appel à candidatures.
Vous devez donc adresser un courriel à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr en indiquant la référence du poste concerné (fonction, pays, ville).

9. *Je souhaite candidater aux postes publiés au fil de l'eau par le MEAE mais je ne peux pas saisir mes vœux sur AFET.*

Hors campagne de recrutement initiale de juin à aout, vous ne pouvez plus saisir vos vœux sur AFET. Pour candidater aux postes publiés par le MEAE, vous devez le faire sur DiploEmploi.

Questions diverses

10. *Combien d'appels à candidatures seront publiés au cours de l'année sur l'application AFET ?*

Seule la campagne initiale de recrutement mise en ligne entre les mois de juin et d'aout est publiée sur AFET. Cet appel à candidatures comprend la grande majorité des postes à pourvoir.

11. *Que dois-je faire si un poste publié par le MEAE ne figure pas sur l'application AFET ?*

Seuls les postes proposés par le MEAE pour la campagne de recrutement initiale sont publiés sur AFET (de juin à aout).
Le MEAE publie au fil de l'eau et tout au long de l'année des postes supplémentaires à pourvoir, pour lesquels le MENESR ne peut pas toujours opérer un regroupement. Vous ne pouvez donc candidater que sur la page DiploEmploi du MEAE.en signalant votre candidature (fonction, pays, ville) à l'adresse dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr

12. *La date limite de candidature sur le site du MEAE ne correspond pas à celle figurant sur l'application AFET.*

La gestion des appels à candidatures étant effectuée par des services différents, il se peut que des différences de dates soient constatées. Les agents du MENESR et du MSJVA ne doivent tenir compte que des dates figurant sur l'application AFET.

13. *Quand saurai-je si ma candidature a été retenue ou pas par la DGRH ?*

A la clôture de la campagne sur le portail AFET, la DGRH transmet au MEAE la liste des candidat.e.s dont le profil a retenu son attention pour les postes sollicités. A la suite de cet envoi, le MEAE prend seul la décision de convoquer les candidats qu'il estime compétents, à la lecture de leur CV, pour occuper un poste dans son réseau. Si vous n'avez pas été contacté par le MEAE, au plus tard 4 mois après la fin de la campagne de transparence initiale, c'est que votre candidature n'a pas été retenue.

14. *Quand le MEAE prévient-il les candidat.e.s pour un éventuel entretien ?*

Les entretiens se déroulent habituellement entre le dernier trimestre de l'année civile et la fin du premier trimestre de l'année suivante, en fonction des catégories de postes et des priorités fixées en début du mouvement.

15. *Quand est-on informé des résultats par le MEAE ?*

Le MEAE ne contactant que les candidat.e.s susceptibles d'être recruté.e.s, une absence de réponse vers la fin du mois d'avril signifie que votre candidature à la campagne initiale de recrutement mise en ligne sur AFET n'est pas retenue.

16. *Je suis candidat.e depuis plusieurs années à des postes dans le réseau culturel du MEAE mais je n'ai jamais été convoqué.e pour un entretien. Pourriez-vous me dire ce qui nuit à ma candidature* ?

Dans un contexte de réduction du nombre de postes, d'augmentation des missions et des activités et donc des compétences requises pour occuper une fonction dans le réseau culturel du MEAE, un équilibre est recherché entre la formation (initiale et continue) du.de la candidat.e et son expérience à

l’international. Afin d’optimiser ses chances d’être convoqué.e à un entretien, vous devez veiller à ce que votre profil soit en adéquation avec la fiche de poste de la fonction souhaitée.